

## Bureau Exécutif FFVoile : 23 mars 2012

### Relevé de décisions

Pour consulter tous les documents : [http://wss.ffvoile.org/be\\_ca](http://wss.ffvoile.org/be_ca)

Présents : JP CHAMPION, JC MERIC, D TINCELIN, H BACCHINI, JP CHURET, J KERHOAS, N PEBEREL, C PEYRAS, P GOUARD, E MARLIOT, JC COUR, MT LANNUZEL, JOURDAS, JL DENECHAU, J CATHELINEAU, B. DAVID, H. GIRAUD, S LASSEAUX, JL PAULOU, P DELHAYE, B BOUCHARD

#### Préambule de JP Champion.

- Information sur le fait que la Marine Nationale est devenue partenariat de l'EDF de Voile olympique.

#### 1 VIE FEDERALE

##### 1.1 Approbation du relevé de décisions du Bureau Exécutif du 17 février 2012, et des relevés de points du Comité Opérationnel du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Pas de remarques concernant le Relevé de Décision du BE du 17/02, et du relevé des points du CO du 1<sup>er</sup> mars.

**Décision 1** ➤ *Validation par le BE.*

##### 1.2 AG FFVoile : informations et questions écrites.

**Info** Rappels concernant le lieu / programme / Sujets importants / Questions écrites / Modifications envisagées par le MS.

##### 1.3 Carte de publicité : demande de dérogation de la ligue Rhône Alpes.

La ligue Rhône-Alpes est engagée dans un schéma d'équipements voile avec la région Rhône-Alpes.

**Info** A ce titre, elle a bénéficié d'un financement lui permettant d'acquérir près de 80 bateaux et matériels divers qui vont être mis à disposition des clubs.

Ces bateaux seront siglés avec des marquages de la Ligue et de la Région, mais qui n'ont aucun caractère commercial.

La Ligue sollicite donc la fédération pour que lui soit accordée, par dérogation, une exonération de carte de publicité.

Remarque : Les différentes dérogations vont être difficiles à gérer par les arbitres et peut être amener une certaine confusion et il est donc demandé par le BE d'étudier le coût d'une suppression de la carte de publicité pour la Voile Légère tout en la conservant pour l'Habitable.

**Décision 2** ➤ *Dérogation accordée par le BE (une réponse sera faite à la Ligue dans ce sens).*

#### 2 DEVELOPPEMENT

##### 2.1 Bilan colloque développement.

Bilan concernant le public présent, et les sujets traités :

**Info** Focus concernant la labellisation, et les problèmes liés à la décentralisation au niveau des ligues ainsi qu'aux disparités entre les grosses et petites structures (nombre de licences diffusées / possibilités de progression ...), en relation avec les critères des d'attribution des aides fédérales et des "retours partenaires".

Réflexions sur le fonctionnement et les évolutions en préparation.

Problèmes spécifique des petits clubs, implantés surtout dans les ligues intérieures, qui fonctionnent très bien mais pas sur des "gros volumes". Nécessité d'une gestion spécifique.

Autres points traités :

- le dossier environnement et Développement durable (labellisations ISO 14001 ...),

- l'aide au développement des clubs fédéraux (former des cadres régionaux / coaching personnalisé sur démarche de progrès / soutien aux démarches de DSP ...).

- sorties de découverte de l'environnement à la voile, (voir point 2.2)

- nouvelles prestations à destination des plaisanciers (prise en main des bateaux ...),

- intervention de la FIN, concernant les produits de la boutique "Clubs labellisés" (origine ...).

<p><b>2.2</b></p> <p><b>Décision 3</b></p>	<p><b>Réponse aux parlementaires sur les sorties de découverte à la voile.</b> Ce texte traduit un retour en arrière par rapport au projet engagé avec E. Cornachia, et qui était en cours de validation.</p> <p>➤ <i>Un courrier émanant de la FFVoile doit être adressé au Ministre des Sports.</i></p>
<p><b>2-3</b></p> <p><b>Info</b></p>	<p><b>Point sur le dispositif d'accompagnement vers le DE pour les professionnels voile.</b> En décembre 2011, un nouveau règlement du <b>DEJEPS</b> (niveau III /niveau BTS, DUT, Licence 2) est paru. Compte tenu du très faible nombre de diplômés en voile depuis la création du DE (moins d'une dizaine en Bretagne), la FFVoile a engagé des actions pour mobiliser ses professionnels en activité. Dans un objectif de promotion sociale, elle souhaite favoriser par tous les moyens l'accès au diplôme pour les professionnels chevronnés de la discipline (BEES1/niveau IV) afin de leur reconnaître une qualification de coordination et d'encadrement des activités Voile (Il existe actuellement 54 mentions sportives pour ce diplôme).</p>
<p><b>Décision 4</b></p>	<p>➤ <i>La FFVoile confirme son souhait d'une collaboration avec l'ENVSN (et les organismes de formation habilités) pour construire un dispositif dédié aux professionnels expérimentés et comprenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1/ <i>un dispositif d'accompagnement personnalisé pour faciliter les demandes et simplifier l'accès à la certification,</i></li> <li>- 2/ <i>un dispositif de certification adapté pour ces publics par la mise en place d'un parcours de certification tenant compte des allègements ou dispenses obtenus et nécessitant l'adaptation de la mise en épreuves,</i></li> <li>- 3/ <i>un programme de formation court (maximum 120 h) qui permette de solliciter un DIF (Droit individuel à la formation).</i></li> </ul>
<p><b>3</b></p> <p><b>3-1</b></p> <p><b>Info</b></p>	<p><b>CCA</b> <b>Prise en charge du grade 4 par la CCA.</b> Le Bureau Exécutif du 1er décembre 2011 a validé les principes de prise en charge des arbitres pour les compétitions 2012.</p> <p>En application de ces principes, les frais de déplacement et d'hébergement/restauration des arbitres sont à la charge des organisateurs pour les compétitions de grade 4.</p> <p>Suite à la demande du département Voile Légère, lors du Bureau Exécutif du 17 février, de faire bénéficier certaines épreuves de grade 4 du système de prise en charge appliqué aux épreuves de grade 3, la CCA soumet au BE une liste d'épreuves 2012 proposée par le Département Voile légère :</p>
<p><b>Décision 5</b></p>	<p>➤ <i>Le Bureau Exécutif valide la modification de la prise en charge des arbitres sur la liste des compétitions suivantes, en dérogation aux principes de prise en charge des arbitres validés lors du Bureau Exécutif du 1er décembre 2011 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>National Jeune Catamarans : La Rochelle - 6 au 9 avril,</i></li> <li>- <i>Régate Nationale EUROPE : Quiberon - 28 avril au 1er mai,</i></li> <li>- <i>Coupe Nationale F1 : Quiberon - 16 au 20 mai,</i></li> <li>- <i>Coupe Nationale Hobie Cat : Mescher - 26 au 28 mai,</i></li> <li>- <i>National d'été 420 : Trébeurden - 14 au 19 juillet.</i></li> </ul> <p><i>Les frais de déplacement des présidents de comité de course, jury, et des jaugeurs d'épreuve dûment désignés par la CCA sur ces compétitions seront pris en charge par la CCA (plafond de 380€/arbitre). La modification de ces prises en charge apparaîtra dans les désignations adressées aux arbitres et aux organisateurs.</i></p>
<p><b>4</b></p> <p><b>3-1</b></p> <p><b>Info</b></p>	<p><b>DT/HN</b> <b>Demande d'intégration d'un coureur (Valentino Di Salvia) dans le dispositif bleuets suite à la présentation de son passeport français.</b> Lors de la présentation des Collectifs FFVoile 2012 au Bureau Exécutif du 24 janvier 2012, le coureur Valentino Di Salvia (1127414Q – né en 1995) dont ses performances auraient permis de l'inscrire dans la liste du Dispositif «</p>

	<p>Bleuets », ne pouvait justifier de sa nationalité française. Aujourd'hui, il est en possession d'un passeport français. Ses performances, réalisées avec le barreur Thomas Ponthieu inscrit dans le Dispositif « Bleuets » 2012, et notamment une place de 9ème au Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage série 420M/M en 2011, motivent son intégration dans le Dispositif « Bleuets » 2012.</p>
<b>Décision 6</b>	<p>➤ <i>Le Bureau Exécutif entérine l'intégration de Valentino Di Salvia dans le Dispositif « Bleuets » 2012.</i></p>
<b>4-2</b>	<b>Demande officielle de vente d'un véhicule Renault</b>
<b>Info</b>	<p>La Direction Technique demande l'autorisation au BE de vendre 1 véhicule Renault Trafic. Proposition de prix de vente : 1 500 € (rachat du Garage Atlantic Autos (17 - Angoulins).</p>
<b>Décision 7</b>	<p>➤ <i>Accord du BE, sous réserve qu'un autre devis de réparation soit établi, par un garage indépendant de celui qui s'est porté acquéreur du véhicule.</i></p>
<b>5</b>	<b>VOILE LEGERE/HABITABLE</b>
<b>5-1</b>	<b>Réflexion de travail sur la simplification et la réorganisation des programmes compétitifs des Championnats de France (projet en cours de travail).</b>
<b>Info</b>	<p>Sollicitation des 2 départements "Voile légère et Habitable" pour qu'un travail de réflexion soit entrepris sur les titres et l'organisation des championnats de France. A partir d'une analyse de l'existant, il s'agit de proposer un nouveau schéma de fonctionnement, simple, lisible, et cohérent, tenant compte de l'existant et des particularités de certaines pratiques.</p> <p>Point d'étape sur cette réflexion (présentation ppt par H. Giraud) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les pratiques sportives actuelles en Voile légère et Habitable : haut niveau / pratiques compétitives / animation sportive (objectifs – niveaux sportifs – séries concernées – place des Championnats de France).</li> <li>- présentation de 3 simulations sur les évolutions possibles en Voile légère et Habitable, concernant le Haut Niveau, les pratiques compétitives, l'animation sportive, et sur l'attribution des titres correspondants. Sont aussi précisés : séries concernées / tranches d'âges / types de sélections (national ou via les ligues / ouverture aux étrangers...).</li> <li>- Présentation d'une 4<sup>e</sup> proposition de synthèse faisant clairement apparaître la hiérarchisation des finalités sportives.</li> </ul>
<b>Décision 8</b>	<p>Une présentation condensée sera faite au Conseil des Ligues, puis finalisé par le BE, et validée au CA de juin.</p>
<b>5-2</b>	<b>Conventions UNSS et FFSU</b>
	<p>Les conventions sont en cours de finalisation et devraient pouvoir être signées prochainement.</p>